



**Contribution collective 2022**

---

# **Évaluation finale des contrats de ville 2015-2022**

**Mobilisation des centres de  
ressources politique de la ville  
&  
principaux enseignements pour  
l'avenir**

**Novembre 2022**

➤ • Préambule .....	4
➤ • L'évaluation au coeur des programmations des centres de ressources politique de la ville .....	5
1 / La qualification des acteur.rice.s .....	5
a. Mobiliser les acteur.rice.s et les outiller .....	5
b. Des rencontres interacteurs .....	6
c. Une démarche de conception collective.....	6
d. ... pour des résultats satisfaisants .....	6
e. Zoom sur une déclinaison spécifique de la qualification : l'animation « inter-sites ».....	7
2 / Faire avec les territoires pour évaluer .....	8
a. L'enjeu majeur : renforcer et ré-assurer les ingénieries locales .....	8
b. Un appui organisé à partir de principes forts .....	8
c. De l'appui méthodologique à la réalisation complète de l'évaluation : des accompagnements différenciés et sur mesure .....	8
d. Une modalité d'accompagnement lourde mais riche d'enseignements.....	9
3 / La capitalisation et la diffusion de contenus méthodologiques.....	10
a. Quelles productions pour soutenir l'évaluation ?.....	10
b. L'appropriation des productions par les acteur.rice.s .....	10
Quelques enseignements pour l'avenir ? .....	11
➤ • Quelle mobilisation pour évaluer les contrats de ville sur les territoires ? .....	12
1 / Analyse de l'échantillon territorial constitué par les CRPV .....	12
2 / L'évaluation, un exercice à plusieurs mains.....	12
3 / ... et à géométrie variable .....	13
➤ • Principaux enseignements des évaluations et pistes d'amélioration émanant des territoires .....	15
1 / Géographie prioritaire : Conserver le critère « unique » mais sous conditions .....	15
a. La pertinence des indicateurs .....	15
b. La philosophie.....	15
c. La question épineuse des territoires de veille active .....	16
d. Les conditions de validité des critères retenus .....	17
2 / Disposer d'une capacité d'analyse et de connaissance des territoires .....	17
3 / Associer et articuler territoire(s) et projet(s) pour mobiliser les droits communs.....	18
4 / Articuler les différents niveaux de décision pour optimiser les interventions .....	19
5 / Renforcer les ingénieries pour des coopérations accrues et efficaces .....	20
a. Une articulation intercommunalités / communes qui reste à consolider.....	21
b. Une dimension interministérielle à soutenir .....	21
c. L'ingénierie dédiée des partenaires du contrat de ville .....	21
d. L'observation : un outil de pilotage encore mal approprié.....	22
➤ • Conclusion .....	23
➤ • ANNEXE : les conditions de la définition de la géographie prioritaire en outremer .....	25

- A la Martinique et à La Réunion, le critère unique est un sujet de fortes crispations .....25
- Dans les autres territoires ultramarins : des indicateurs synthétiques et spécifiques pour chaque territoire .....25
  - Guyane .....25
  - Mayotte, des indicateurs synthétiques inadaptés pour cibler les quartiers les plus en difficulté .26

## PREAMBULE

L'actualité de la Politique de la ville a particulièrement été marquée, tout au long de l'année 2022 par l'évaluation des contrats de ville issus de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, - dite loi Lamy -, de 2014.

Les 8 années de contractualisation ont été l'occasion d'expérimenter des organisations nouvelles aussi bien au niveau de la gouvernance et du pilotage (portage majoritairement intercommunal, création des conseils citoyens) que des sujets mis au travail (développement économique, les mobilités ou encore plus récemment la transition écologique) ou encore des modalités d'intervention avec des approches marquées par le "aller-vers". Ces 8 années ont également été marquées par des événements exogènes à la Politique de la ville comme la crise sanitaire qui a particulièrement impacté les quartiers prioritaires ou encore les crises relatives au réchauffement climatique et à l'augmentation du coût de l'énergie. Aussi l'évaluation des contrats de ville a constitué, - et constitue encore pour les démarches se terminant -, un important espace de débats permettant de tirer des enseignements susceptibles de nourrir et améliorer la mise en œuvre de la Politique de la ville dans les territoires.

Les Centres de ressources Politique de la ville (CRPV), comme cela est détaillé dans la présente contribution, se sont particulièrement investis sur ce sujet, dans une logique d'accompagnement, au cœur des territoires, avec les acteur.rice.s. Cet investissement est ici

l'occasion de porter un regard sur les démarches menées, ce qu'elles révèlent des dynamiques à l'œuvre, et sur la nature des sujets débattus et des préconisations proposées pour une action publique plus mobilisatrice et au plus près des besoins des habitants des quartiers prioritaires. Ce regard s'inscrit à la fois dans le présent, en lien avec les évaluations en cours, et également dans la durée en écho aux précédentes contributions des CRPV en lien avec la crise sanitaire (2021) et les réflexions sur l'avenir de la Politique de la ville (2022). En effet, dans de nombreux territoires il a pu être question de sujets relatifs à la confiance nécessaire entre acteur.rice.s, de l'intérêt de l'agilité devenue possible en 2020 et 2021 et de l'inscription de la Politique de la ville et ses dispositifs dans une vision d'ensemble, un projet de territoire.

Aussi, la présente contribution, réalisée en compilant l'ensemble des travaux de chacun des 19 CRPV et à partir de temps de mise en commun collectifs, s'attache à :

- mettre en lumière et qualifier l'action des CRPV sur la question de l'évaluation tout en proposant une analyse du portage des démarches et des ingénieries à l'œuvre ;
- faire un focus sur les modalités de mise en œuvre des évaluations ;
- tirer des enseignements et émettre des propositions d'amélioration croisant les travaux menés localement.

Bonne lecture !

# ➤ L'ÉVALUATION AU CŒUR DES PROGRAMMATIONS DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE

L'évaluation des contrats de ville a fait l'objet d'un cadrage national aux contraintes limitées en termes de modalités d'intervention entre les différentes échelles et les moyens d'ingénierie, les territoires ont dès lors trouvé la liberté de s'organiser en fonction de leur réalité territoriale et de leurs capacités. Cela explique en partie le fait que les centres de ressources ont été sollicités de façon variable, en fonction des besoins et aspirations de chaque territoire. Il n'en demeure pas moins que ce sujet a irrigué l'intégralité des programmations des CRPV en 2022, voire dès 2021 pour ceux ayant pu anticiper les besoins des acteur.rice.s dans ce domaine. En effet, au-delà des actions dédiées (cycles de qualification ou d'accompagnement), d'autres espaces animés par les centres de ressources ont permis aux acteur.rice.s d'échanger au long cours sur l'évaluation (réseaux des chef.fe.s de projet politique de la ville, cycles thématiques...).

Globalement, les centres de ressources ont joué les rôles suivants :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : des centres de ressources ont assuré le pilotage, l'animation, la production de l'évaluation en partenariat avec l'État et les territoires. Cette modalité d'intervention fut particulièrement présente dans les territoires les moins dotés en ingénierie.
- Accompagnateur : réunissant plusieurs territoires ou en accompagnement individuel, les centres de ressources ont proposé de l'appui méthodologique et de la ressource. Au programme, des séminaires entre professionnel.le.s, des animations avec des expert.e.s permettant à tou.te.s une montée en compétence souvent en privilégiant des démarches évaluatives volontairement participatives.
- Tiers facilitateur : les CRPV ont suivi et conseillé les collectivités en fonction de leurs besoins, jouant parfois un rôle d'ensemblier, mettant à disposition la ressource suivant différentes modalités (espaces numériques, repérage d'intervenant.e.s par exemple).

Les territoires ayant emprunté des trajectoires différentes, le contenu de cette contribution résulte du croisement des regards des CRPV - toujours nuancés - quant aux implications des différentes échelles territoriales dans l'évaluation des contrats de ville : de l'échelle EPCI, en passant par l'échelle départementale, jusqu'au niveau régional. A également été intégrée dans la réflexion la place des différents partenaires signataires.

L'analyse que produit aujourd'hui le réseau des CRPV est donc nationale. Elle ne prétend pas être exhaustive (voire reconnaît son caractère d'incomplétude) bien qu'étant soutenue par une méthodologie rigoureuse (réunions de travail thématiques, questionnaires renseignés à l'échelle des différentes régions...).

La mobilisation des centres de ressources, pour accompagner, assister la maîtrise d'ouvrage ou encore être tiers facilitateur, s'est traduite par trois modalités principales d'intervention : la qualification des acteur.rice.s, l'appui aux territoires pour évaluer, la capitalisation et la diffusion de contenus méthodologiques.

## 1 / La qualification des acteur.rice.s

### a. Mobiliser les acteur.rice.s et les outiller

Deux objectifs principaux ressortent de l'analyse conduite par les CRPV sur la qualification et la montée en compétences :

- Outiller les acteur.rice.s (services de l'Etat et agent.e.s des collectivités) ;
- Mobiliser tous les acteur.rice.s autour de la démarche évaluative.

Afin d'atteindre ces objectifs, des cycles de qualification ont été conçus pour permettre l'appropriation des fondamentaux de la méthodologie d'évaluation. Certains cycles ont également permis d'aborder des enjeux plus spécifiques, tels que la place de l'observation ou encore de la participation citoyenne dans les contrats de ville.

Notons que l'approche évaluative ne se résumant pas uniquement à de la méthodologie, ces cycles furent également une opportunité pour engager un travail de conviction quant à la pertinence et à l'utilité locales de l'évaluation ainsi qu'à l'implication de certains acteur.rice.s dans la démarche (habitant.e.s, partenaires signataires, acteur.rices de droit commun...).

### **b. Des rencontres interactives**

Dans une majorité des cas, les CRPV ont proposé des cycles de qualification structurés sur plusieurs séances (entre trois et quatre séances).

Si les cycles étaient le plus souvent destinés à des publics « mixtes » (services de l'Etat et des collectivités territoriales), parce qu'il fallait soutenir la mobilisation de certaines parties prenantes de l'évaluation (élu.e.s, conseil citoyens, délégué.e.s du préfet) et de certains territoires spécifiques (territoires dits « à faible ingénierie » notamment), certains CRPV ont favorisé l'animation de séances ciblées auprès de ces publics spécifiques.

Les cycles de qualification ont, parfois, alterné entre des formats d'animation en présentiel et en distanciel. De fait, cette approche a pu constituer un écueil pour certains publics, comme les conseiller.e.s citoyen.ne.s.

Par ailleurs, les réunions organisées dans le cadre des réseaux d'acteur.rice.s traditionnellement animés par les CRPV (les réseaux de chef.fe.s de projet politique de la ville par exemple) ont également favorisé la montée en compétences des professionnel.le.s. Plus largement, au cours de cette année 2022, nombreux furent les espaces où la question de l'évaluation a été au cœur des échanges.

### **c. Une démarche de conception collective...**

Les cycles de qualification ont été communément élaborés avec les services de l'Etat (régional, départemental) voire, pour certains GIP, avec l'appui du Conseil régional. Ce partenariat CRPV-Etat a pris des formes différentes :

- Une commande formulée par l'Etat ;
- La mobilisation partagée des acteur.rice.s ;
- La co-conception du cycle ;
- La co-animation des séances.

S'agissant du financement, tous les CRPV ont mobilisé leur financement "socle". Une part minoritaire des centres de ressources a bénéficié de subventions complémentaires (plutôt issues de collectivités territoriales).

Les équipes des CRPV ont été largement impliquées, s'appuyant systématiquement sur une très forte mobilisation des directions, et avec le concours d'intervenant.e.s extérieur.e.s.

### **d. ... pour des résultats satisfaisants**

Si la mobilisation des professionnel.le.s (de l'Etat et des collectivités territoriales) fut forte au sein de ces cycles de qualification, le constat est plus mitigé quant à la participation de deux types d'acteur.rice.s : les élu.e.s et les conseiller.e.s citoyen.ne.s.

L'ensemble des participant.e.s témoigne d'un haut niveau de satisfaction à l'égard de ces espaces de qualification. Plusieurs facteurs semblent expliquer ce succès :

- Le parti pris d'une "approche terrain" (de nombreux cycles furent déployés suivant un principe de formation-action) ;
- L'approche pédagogique, rendant accessible un contenu souvent jugé ardu ;
- L'adaptabilité des contenus aux spécificités et besoins des différents territoires.

Dans un contexte de calendrier contraint - qui a pu représenter un frein dans la mobilisation des acteur.rice.s - certains CRPV font observer que le démarrage des cycles de qualification par anticipation à l'automne 2021 a constitué un avantage certain.

### **E. Zoom sur une déclinaison spécifique de la qualification : l'animation « inter-sites »**

Un tiers des centres ressources a mis en œuvre des actions d'animation en inter-sites (6 CRPV ont travaillé à l'échelle départementale, 1 CRPV l'a fait à l'échelle régionale). D'une manière générale, l'objectif a consisté à favoriser le travail en réseau : mutualisation des réflexions, des outils, des compétences, entre-aide. Ce travail a permis l'identification des besoins d'accompagnement en fonction du niveau d'ingénierie disponible (ou ressenti) au sein de certaines collectivités territoriales ou des services de l'Etat. Si l'adoption d'approches collectives de la part des CRPV a contribué à une forme de rationalisation budgétaire (mutualiser les moyens d'accompagnement plutôt que solliciter un soutien financier à l'échelle de chaque contrat de ville concerné), elle a également permis d'optimiser le temps des technicien.ne.s et de permettre le partage des constats, des pratiques et des méthodes.

Les centres de ressources sont intervenus à différents moments des démarches d'évaluation :

- Au démarrage des travaux avec un accompagnement méthodologique (appui à la définition des questions évaluatives notamment), via un outillage méthodologique en favorisant l'échange de pratiques entre pairs et la mise en commun des enseignements au fil de l'eau.
- Il s'est parfois agi de compléter ces temps d'animation par des appuis individualisés plus ou moins intensifs, pouvant aller jusqu'à soutenir la rédaction des rapports finaux d'évaluation.
- En juin, les CRPV ont été majoritairement associés à la capitalisation départementale ou régionale des premiers enseignements en soutien des services de l'Etat.
- Enfin, les CRPV peuvent également intervenir sur des temps de restitution des travaux, éventuellement en lien avec des réflexions sur la programmation à venir et/ou dans le cadre de réflexions sur la prochaine contractualisation.

D'une manière générale, les temps d'animation ont mobilisé principalement l'Etat (DDETS, DDETSPP, préfectures, sous-préfectures et délégué.e.s du Préfet) et les collectivités territoriales (*via* les chef.fe.s de projet politique de la ville). Sur certains territoires, d'autres acteur.rice.s ont pu être associé.e.s : les conseils départementaux, les CAF, les bailleurs sociaux, les conseils régionaux, les ARS et les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, DDTM...).

Par ailleurs, même dans le cas d'un périmètre resserré d'accompagnement (Etat et collectivités territoriales), ces dynamiques de travail ont pu aboutir à des démarches coordonnées pour solliciter des partenaires des contrats de ville, notamment dans le cadre de la mobilisation de leur droit commun (services de l'Etat, bailleurs - notamment au titre de l'abattement TFPB -, CAF, ARS, Département, Région...).

Ces démarches ont généralement permis de rassurer les acteur.rice.s, de les conforter dans leur capacité à mener ce travail, de les mobiliser et de garantir un cadre méthodologique de qualité, validé collectivement. Elles ont permis également d'identifier rapidement des territoires plus en difficulté, nécessitant peut-être un accompagnement renforcé.

Enfin, ces temps d'animation inter-sites ont permis aux centres de ressources et à l'Etat d'alimenter une lecture départementale ou régionale sur l'évaluation, nourrie des travaux locaux.

## 2 / Faire avec les territoires pour évaluer

L'accompagnement individualisé des territoires a constitué une modalité d'intervention pour un tiers des CRPV mobilisés sur le sujet de l'évaluation finale des contrats de ville. Si cette approche constitue une nouveauté pour certains CRPV, elle s'inscrit dans une forme de continuité pour d'autres (qui avaient par exemple déjà mené des accompagnements locaux lors des évaluations à mi-parcours).

### a. L'enjeu majeur : renforcer et ré-assurer les ingénieries locales

La mise en place d'accompagnements individualisés a bien souvent répondu aux besoins de renforcement des ingénieries locales, aussi bien du côté des collectivités territoriales que des services déconcentrés de l'Etat. De fait, les CRPV ont pu faire les constats suivants concernant l'ingénierie des territoires :

- des territoires sous-dotés en ingénierie (un trop faible nombre de professionnel.le.s) ;
- des professionnel.le.s récent.e.s sur leur poste et/ou leur territoire, quand les CRPV portent une partie de l'histoire de l'action publique locale ;
- des acteur.rice.s se sentant insuffisamment qualifié.e.s pour mener un travail d'évaluation (au regard de la maîtrise nécessaire de la méthodologie, du sens de l'exercice, des jeux d'acteur.rice.s, etc.) ;
- peu d'orientations stratégiques fixées localement aux équipes chargées de conduire l'évaluation.

Ces constats concernent tant des territoires où la proportion des habitant.e.s des quartiers prioritaires est importante, que des territoires plus petits ou entrés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014.

Les accompagnements ont également pu s'inscrire dans des logiques d'harmonisation des modalités de travail et des méthodologies - plutôt à des échelles départementales - en lien avec les collectivités territoriales et/ou les services de l'Etat. Il s'agissait dès lors de faciliter la consolidation des enseignements à des échelles de pilotage de l'Etat et de partenaires signataires des contrats de ville (région, département, CAF, bailleur...).

### b. Un appui organisé à partir de principes forts

Plusieurs principes communs émergent de l'analyse des accompagnements individualisés menés sur les territoires :

- L'approche du "faire avec", favorisant l'articulation entre la montée en compétences sur l'évaluation et la réalisation opérationnelle de l'évaluation.
- Un principe d'équité territoriale dans l'accompagnement : les centres de ressources n'étant pas en mesure d'assurer toutes les évaluations, une attention particulière a été *de facto* portée de façon prioritaire auprès des ingénieries locales moins dotées en moyens humains (appui en ingénierie pour les petits sites et/ou ceux sous-dotés par exemple), en accord avec les services de l'Etat. Les CRPV ont aussi pris soin d'apporter des solutions ou d'orienter vers d'autres interlocuteur.rice.s l'ensemble des territoires sollicitant un appui.

Chaque CRPV a organisé une mutualisation méthodologique permettant de croiser les enseignements entre plusieurs territoires pour être en mesure de monter en généralité.

### c. De l'appui méthodologique à la réalisation complète de l'évaluation : des accompagnements différenciés et sur mesure

Les appuis ont pris des formes très différentes et ont été menés avec une intensité variable allant d'un accompagnement méthodologique des équipes politique de la ville jusqu'à un portage complet de la démarche pouvant comprendre la (co)rédaction des rapports d'évaluation.

A *minima*, les CRPV ont contribué dans leur accompagnement à :

- Définir les éléments de méthode, de calendrier, de mobilisation des acteur.rice.s dont les élu.e.s et les habitant.e.s ;



- Concevoir des outils de recueil de l'information (questionnements), ou encore des modalités d'animation de temps collectifs.
- *A maxima*, les CRPV, avec les équipes politique de la ville et parfois les délégué.e.s du Préfet et/ou DDETS(PP), ont assuré un accompagnement intégré :
- Depuis la structuration de la démarche (questionnements, périmètre de l'évaluation, calendrier)...
- ...en passant par la collecte d'informations...
- ...jusqu'à l'analyse partagée de ces éléments et la formulation de propositions pour l'avenir voire la formalisation d'enseignements (souvent en privilégiant des logiques d'ateliers collectifs et des méthodes d'intelligence collective).

Le principe de "faire avec" s'est ainsi traduit, en fonction de l'intensité des accompagnements, par des démarches favorisant l'appropriation des méthodes, des outils, des techniques d'animation et des questionnements.

#### *d. Une modalité d'accompagnement lourde mais riche d'enseignements*

Ce type d'accompagnement individualisé des territoires reste minoritaire au sein du réseau des CRPV, mais a été plus fréquent dans le cadre de l'évaluation finale des contrats de ville. Il interroge le positionnement des centres de ressources ou, plus précisément, la notion de "ressource" : cette dernière ne résidant plus seulement dans la qualification théorique des acteur.rice.s, mais impliquant en sus une approche pratique du "faire avec".

A ce titre, cette modalité d'intervention est particulièrement lourde. Il est souvent difficile pour les CRPV de répondre aux différentes sollicitations, même par la mobilisation d'un maximum de membres, voire de l'intégralité d'une équipe.

Aussi, au regard de la singularité de ces types d'intervention - ainsi que l'énonce le cadre de référence, et au regard du poids qu'ils représentent dans un programme d'actions - ces accompagnements ont nécessité la mobilisation de crédits complémentaires, en lien avec les services de l'Etat (BOP 147), ou via des financements issus des collectivités territoriales (en général les EPCI).

A ce jour, les CRPV s'accordent à dire que ces accompagnements (dont certains sont toujours en cours à l'heure où nous rédigeons cette contribution) ont contribué à renforcer la légitimité des CRPV concernés sur les questions d'évaluation, tout en affinant leur lecture des problématiques rencontrées au sein des territoires. Il semble donc important de partager, de façon synthétique, le regard des centres de ressources sur un certain nombre d'objets touchant de près ou de loin au contexte de l'évaluation dans les territoires :

- Nombreux sont les territoires dont les ingénieries sont en situation de fragilité (manque d'effectif, *turn-over* important, etc.). Les CRPV, en plus de l'appui proposé, ont également pu jouer une fonction de "mémoire territoriale" grâce à leur ancrage local.
- La culture de l'évaluation n'est pas totalement acquise. Si le principe d'évaluer l'est, l'outillage nécessaire n'est pas toujours en place. *In fine*, on observe un écart important entre l'envie de mesurer les impacts - souvent appuyée par le niveau décisionnel - et la capacité à lire les évolutions au sein des quartiers, ou encore à définir des indicateurs d'effets alors même que les outils de suivi ne sont pas créés (suivi de cohorte par exemple).
- Si les CRPV ont souvent accompagné la montée en compétence des équipes et partenaires lors de l'évaluation à mi-parcours, une attente encore très forte a été exprimée par nombre de territoires. A ce titre, l'évaluation a souvent été perçue au niveau local comme un "objet flottant", une contrainte à intercaler entre différents appels à projets.
- Les territoires nécessitent généralement d'être accompagnés au regard des enjeux liés à la collecte d'indicateurs chiffrés et à leur analyse. Fréquente fut la frustration des acteur.rice.s face à la (non)disponibilité de données quantitatives récentes (ex : données CAF sur le site de sig ville). Et, dans le cas où les territoires ne disposent pas d'observatoire local (agence d'urbanisme par exemple), la difficulté a également résidé dans le fait de mener des travaux de collecte très fastidieux.
- La mobilisation des acteur.rice.s et des élu.e.s a pu être considérée, sur certains territoires, comme complexe du fait du contexte. De fait, si l'on cumule la perception d'un calendrier

d'évaluation très court, un début d'année 2022 encore marqué par la crise sanitaire et une période pré-électorale, la démarche évaluative a parfois perdu du sens. Cette perception a pu être renforcée par l'insuffisante articulation à la prochaine contractualisation, faute de perspectives suffisamment affirmées sur l'évolution de la politique de la ville.

La culture de l'évaluation comme outil de pilotage, reste encore marginale, limitant, jusque dans les services de l'Etat, la capacité à impulser des dynamiques de façon anticipée. Les latitudes pour anticiper de façon stratégique sont aussi réduites par la perception d'un état d'urgence permanent vécu par les agents de l'Etat et des collectivités territoriales.

Par ailleurs, faute de recensement exhaustif du droit commun, l'évaluation est parfois perçue comme vidée d'une grande partie de son sens.

Pour autant, l'acculturation se fait progressivement, et globalement, l'approche évaluative est moins anxiogène que lors de l'évaluation à mi-parcours ; les CRPV ayant contribué à la démystifier. La connaissance par les CRPV des territoires et des partenaires permet d'adapter l'accompagnement pour qu'il prenne du sens, en s'appuyant - comme toujours - sur les pratiques en cours.

### 3 / La capitalisation et la diffusion de contenus méthodologiques

Bien qu'il ne concerne qu'un nombre limité de centres de ressources, cette contribution nationale rend compte d'un volet spécifique des capitalisations : les productions à visée méthodologique.

En raison d'un impact plus difficile à démontrer, les supports d'intervention, les synthèses de cycles et de webinaires et autres contributions aux synthèses régionales réalisées par les préfetures, n'ont pas été pris en compte dans le contenu qui suit.

#### a. Quelles productions pour soutenir l'évaluation ?

Les productions qui nous intéressent ici relèvent de l'outillage méthodologique, voire de la production de données ; il s'agit le plus souvent de :

- Kits méthodologiques pour conduire l'évaluation (questions évaluatives, indicateurs...);
- Fiches repères d'observation des QPV (indicateurs clés, trames d'analyse...);
- Tableaux de bord produits aux différentes échelles (régionale, départementale, intercommunale, communale, quartier) fournis aux pilotes des contrats de ville.

Les principaux partenaires financiers (l'Etat - en particulier les SGAR et les DREETS, les Régions quand elles sont impliquées dans le CRPV) ont été systématiquement parties prenantes de la démarche de capitalisation, en impulsant et/ou en contribuant au cadrage et au suivi de la mission. Si les centres concernés ont tous fait appel à l'appui d'un prestataire extérieur pour faire aboutir ces productions dans des délais contraints, certains centres se sont saisis de l'enjeu de co-construction de ces outils méthodologiques avec les acteur.rice.s concernés (pilotes des contrats de ville, services de l'Etat, partenaires...). L'objectif était de faciliter l'appropriation d'un outillage commun, utile tout au long du processus d'évaluation.

#### b. L'appropriation des productions par les acteur.rice.s

Cet outillage a donné entière satisfaction aux acteur.rice.s qui ont participé à la démarche. Ils ont en effet pu accéder à des outils utiles, et les ont réellement utilisés puisqu'ils répondaient à un besoin concret. *In fine*, la conduite des évaluations locales et la réalisation des synthèses régionales ont été facilitées par ces productions méthodologiques.

Un léger bémol a toutefois été constaté, tout comme lors des démarches d'appui aux territoires. En effet, l'utilisation de ces outils a pu être limitée par la disponibilité de certaines données, qu'il s'agisse de celles liées au suivi des politiques de droit commun ou de données statistiques récentes sur les contextes sociodémographiques et économiques (tenant compte de la crise sanitaire).

Les différentes productions des CRPV à la faveur de l'évaluation des contrats de ville pourront alimenter une boîte à outils pérenne, en particulier dans la perspective de la prochaine contractualisation. En

effet, cela permettrait d'anticiper, dès le démarrage des prochains contrats, les indicateurs à suivre et les données à collecter.

## Quelques enseignements pour l'avenir ?

*In fine* il est à noter que ce travail a été rendu possible parce que les centres de ressources concernés ont anticipé et se sont mobilisés en amont de la publication de la circulaire de décembre 2021. A cet égard, les relations régulières et privilégiées avec les équipes de l'ANCT ont facilité cette anticipation. Il n'en demeure pas moins que les moyens financiers et humains mobilisés par les centres concernés peuvent interroger à plusieurs titres :

- la capacité de mobilisation (humaine et financière) des CRPV est différente d'un territoire à l'autre, en fonction des partenariats et des budgets annuels ;
- la mise à l'agenda de cette question par les services régionaux de l'Etat et par voie de conséquence l'appui aux CRPV n'a pas toujours permis une mobilisation optimale.

Ce travail singulier pose la question du rôle d'un centre de ressources dans la production de données et la construction d'outils méthodologiques pour un enjeu aussi stratégique que celui de l'évaluation et interroge la ligne de partage entre missions socle et missions hors socle.

## ➤ QUELLE MOBILISATION POUR EVALUER LES CONTRATS DE VILLE SUR LES TERRITOIRES ?

Les évaluations finales des contrats de ville ont mobilisé de nombreux acteur.rice.s, dans un calendrier national contraint, plus ou moins adapté localement. Ces acteur.rice.s ont également été sollicités à l'occasion du lancement des travaux de réflexion en lien avec l'évaluation nationale des contrats de ville et de la future contractualisation (commission initiée par la ministre Nadia Hai, contribution de différents réseaux, consultation du CNV, travaux du Sénat...). La période, bien que riche et productive, aura créé des inquiétudes ou des écarts de rendus et d'engagement, aboutissant à des disparités importantes en termes d'évaluation et d'apport sur les prochaines contractualisations.

Afin d'affiner l'analyse et de proposer une lecture des dynamiques observées au plus près du terrain, un questionnaire a été envoyé avant l'été à tous les centres de ressources. Les données obtenues portent sur 111 contrats de ville soit plus du quart des 435 contrats de ville, représentatifs de la diversité du territoire national (métropolitain et ultramarin). Les éléments d'analyse sont par conséquent issus des regards croisés des centres de ressources, ils ne prétendent pas à l'exhaustivité et proposent une vision partielle de la réalité.

### 1 /Analyse de l'échantillon territorial constitué par les CRPV

Les contrats de ville étudiés portent sur des territoires diversifiés, couvrant un nombre de quartiers allant de 1 à 37, représentant un total de 464 quartiers politique de la ville et s'inscrivant dans des intercommunalités aux statuts divers :

- 9 métropoles,
- 1 établissement public territorial,
- 5 communautés urbaines,
- 60 communautés d'agglomération,
- 36 communautés de communes.

Les contrats de ville de l'échantillon relèvent de la typologie suivante :

- plus de la moitié ont des QPV uniquement en ville centre de l'intercommunalité,
- un tiers ont un ou plusieurs QPV dans plusieurs communes de l'intercommunalité,
- moins d'un quart ont des QPV en dehors de la ville centre de l'intercommunalité.

Ils sont pilotés à des échelles variables :

- intercommunale pour 59 d'entre eux,
- communale pour 38 contrats de ville. Il s'agit en l'espèce de territoires où les QPV sont rassemblés dans une seule commune, quel que soit le statut de l'intercommunalité,
- un pilotage intercommunal, soutenu par un portage et une déclinaison communale, pour 14 contrats.

Une majorité des territoires (82%) était déjà concernée par la politique de la ville avant 2014, même si leur géographie prioritaire a pu évoluer entre les deux dernières contractualisations. Et 18% sont des sites "entrant" dans la politique de la ville.

Sans surprise, cet échantillon est représentatif des sites accompagnés par les centres de ressources, à savoir les moins dotés en ingénierie.

### 2 / L'évaluation, un exercice à plusieurs mains...

85% des territoires étudiés avaient réalisé l'évaluation à mi-parcours de leur contrat de ville et, pour 5% d'entre eux, ce travail avait été démarré mais non finalisé. Ces mêmes territoires avaient ainsi pu signer un protocole d'engagement renforcé et réciproque. Nous constatons que ces sites ont pu utilement se saisir de ces analyses pour avoir une ambition plus grande dans l'évaluation finale contrairement aux territoires ayant peu de culture évaluative.

Les trois quarts des territoires de l'échantillon ont mené leur démarche d'évaluation en interne, dans sa totalité ou en partie, en faisant massivement appel aux centres de ressources politique de la ville (103 réponses sur 111), faute de moyens en ingénierie. Il est à préciser que les missions des centres de ressources évoquées ici couvrent non seulement l'accompagnement individualisé mais aussi les actions de qualification ou les animations inter-sites. Un quart des territoires a eu recours à une prestation externe par des cabinets conseils et quelques-uns ont fait appel à un ou plusieurs stagiaires. Il est à préciser que le *turn-over* important constaté ces dernières années, que ce soit dans les services de l'Etat ou des collectivités locales, a pu avoir un impact non négligeable sur la capacité à se mobiliser sur l'évaluation et conduire le choix de recourir au CRPV comme tiers disposant d'une connaissance du territoire.

Concernant l'observation, très peu ont utilisé les services de l'INSEE pour des demandes spécifiques. Par contre, ils ont largement mobilisé les données sociodémographiques disponibles en ligne. Quand il existe une agence d'urbanisme, les sites ont eu recours à ses services. De manière marginale, certains ont pu s'appuyer sur des cabinets spécialisés dans l'observation sociale en vue de consolider leur vision de l'évolution sociodémographique des quartiers.

Une légère majorité des travaux d'évaluation a bénéficié d'un portage politique (56% des réponses). Pour 62% des territoires, la démarche a été co-construite entre l'Etat et les collectivités locales. En revanche, dans 21% des cas, les collectivités ont assumé seules le portage technique de l'évaluation tandis que pour 15% de l'échantillon, le portage a été assuré seulement par l'Etat.

### 3 / ... et à géométrie variable

Les réponses des centres de ressources indiquent que, dans la moitié des cas, l'échelon régional de l'Etat s'est fortement mobilisé, voire a impulsé la démarche évaluative. Certains services régionaux de l'Etat se sont positionnés en tant qu'observateurs, lointains ou non, des démarches mises en place. Quelles que soient les implications de l'Etat, des synthèses régionales ont été produites par l'ensemble des préfetures à fin juin et transmises à l'ANCT.

Pour plus de la moitié de l'échantillon (61%), le rôle de l'Etat local apparaît déterminant voire moteur. Cette implication des services de l'Etat ne peut toutefois se résumer à une seule catégorie d'acteurs. L'échelon départemental est le premier impliqué dans la conduite du travail, incarné par la mission politique de la ville en DDETS / DDETSPP ou en préfecture / sous-préfecture (55% des répondants). Cette mobilisation a été assurée en lien étroit avec les délégué.e.s du préfet pour les territoires qui en sont pourvus. Dans 27% des cas, les délégué.e.s du préfet ont assuré seul.e.s l'appui à la démarche évaluative.

Pour les collectivités locales (EPCI et commune), d'après les données disponibles, et selon le degré d'avancement des évaluations, les travaux ont plutôt été conduits par les services politique de la ville, tandis que les DGA et DGS ont été mobilisés plus faiblement, de même que les services de droit commun. Pour quelques territoires, le service habitat de l'intercommunalité a également été sollicité afin de mesurer les effets des réformes initiées concernant les politiques de peuplement visant à renforcer la mixité sociale dans les quartiers.

Certaines collectivités ont choisi d'intégrer d'autres quartiers que ceux de la politique de la ville dans la démarche évaluative lui conférant alors un intérêt stratégique particulier. Ces sites ont saisi la démarche comme un outil stratégique de développement des territoires et de reconnaissance de leurs fragilités.

On constate que, dans leur majorité, les conseils citoyens ont pu participer à la démarche : dans 39% des cas, ils ont été consultés et pour un tiers d'entre eux, ils ont apporté une réelle contribution aux évaluations. Ce niveau d'implication témoigne d'une volonté de respecter la loi de février 2014, notamment en ce qui concerne leur rôle dans les évaluations. Si, dans certains territoires, les conseils citoyens n'ont pas participé aux évaluations, c'est tout simplement parce qu'ils sont inexistantes ou inactifs.

Dans l'ensemble (59% des réponses), les partenaires signataires du contrat de ville ont été associés à la démarche évaluative, que ce soit dans le cadre de comités techniques, de séminaires ou de réunions *ad hoc*. Le niveau d'implication des partenaires est variable, allant de la simple consultation à la co-construction pour une minorité. Pour autant, la démarche d'évaluation a permis de repositionner ces

partenaires comme des acteur.rice.s à part entière des contrats de ville. Dans certains cas, les opérateurs et porteurs de projet étaient également invités ou consultés mais leur implication est plus nuancée.

# ➤ PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES EVALUATIONS ET PISTES D'AMELIORATION EMANANT DES TERRITOIRES

## 1 / Géographie prioritaire : Conserver le critère « unique » mais sous conditions

Le critère de revenu des habitant.e.s avait été retenu en 2014 car il synthétise à lui seul plusieurs critères de vulnérabilité pris en compte antérieurement et permettant d'apprécier les écarts de développement économique et social. Rappelons néanmoins que le cadre ne s'est pas appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire<sup>1</sup>, en raison du contexte socio-économique des territoires ultramarins voire de l'indisponibilité des données statistiques (Guyane, Mayotte).

Les acteur.rice.s semblent s'accorder sur les avantages de ce critère aujourd'hui, dans un souci toutefois d'une adaptation aux réalités locales. Il offre :

- une certaine objectivation de la concentration de la pauvreté monétaire en zone urbaine ;
- une clarification des choix, dans un contexte de contraction des fonds publics ;
- une équité de traitement sur l'ensemble du territoire hexagonal ;
- un ancrage de la politique de la ville hors des stéréotypes et discriminations qu'elle est censée combattre (le déterminant étant le niveau de vie et non pas la structure familiale ou le niveau scolaire, etc..).

Cependant, dans de nombreux territoires, en particulier ultramarins<sup>2</sup>, a parfois été remise en cause à l'occasion de l'évaluation, voire sur la durée des contrats de ville, la pertinence des indicateurs choisis, voire la philosophie même du critère unique.

### a. La pertinence des indicateurs

Là où il s'applique, le nombre minimal de 1 000 habitant.e.s par quartier a bien entendu fait débat, mais les prises de position sur le chiffre adéquat (à la hausse ou à la baisse) varient grandement et questionnent les marges de manœuvre locales sur ce critère.

Un consensus plus grand est trouvé sur les limites des processus de recueil et d'analyse des données probantes. En effet, le temps de l'analyse statistique n'est pas celui du déploiement de la politique publique, qui n'est pas le temps de vie et de l'évolution des quartiers.

Ainsi, se pose, comme pour toute démarche s'appuyant sur des données statistiques, la question de la valeur et la fraîcheur des données dans le processus de décision, puis au moment de l'application des dispositifs. Aussi, si la prochaine contractualisation se base sur des chiffres datant, ne serait-ce que de deux ans, elle pourrait passer à côté des impacts liés à la crise sanitaire et à la crise sociale et économique qui a suivi et qui se poursuit encore au moment où nous finalisons cette contribution.

Une vigilance accrue devra être apportée à l'identification des territoires prioritaires ultramarins, compte tenu des contextes différents et de la (non)disponibilité des données.

### b. La philosophie

La prise en compte de la seule pauvreté monétaire a également pu être interrogée. En effet, la fragilité des ménages et des territoires peut relever de plusieurs facteurs, tels que :

- Des facteurs sociologiques : faible intensité des pratiques sociales (accès aux soins, recours aux droits, relations sociales et interculturelles, etc.) ; vieillissement de la population...
- Des facteurs d'organisation urbaine : manque ou désorganisation des transports, éloignement des centres économiques (cités dortoirs).

---

<sup>1</sup> Les périmètres des QPV sont fixés par trois décrets : décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015.

<sup>2</sup> Cf. Annexe sur les conditions de la définition de la géographie prioritaire en outremer et les débats sur ce sujet

Notons que dans des territoires ultramarins, ce critère unique n'a pu être utilisé et il a été fait appel à une approche multicritères, qui s'est avérée plus ou moins adaptée à la réalité, compte tenu des données disponibles.

Il a donc été évoqué, dans certains territoires, le souhait d'une lecture sensible des données statistiques, c'est-à-dire prenant en compte le regard des habitant.e.s et acteur.rice.s locaux, en amont de la définition du périmètre officiel, afin de croiser analyse quantitative et qualitative.

Quoi qu'il en soit, il sera nécessaire de rappeler que la définition de la géographie prioritaire ne constitue pas le diagnostic du territoire et qu'elle n'est pas suffisante pour garantir la déclinaison et la mise en œuvre des dispositifs de la politique de la ville.

### **c. La question épineuse des territoires de veille active**

Les quartiers dits de "veille active" sont "*Les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015*" (art. 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

C'est sans doute dans les questionnements autour de ces quartiers, sortis de la politique de la ville, que les débats autour des critères se sont faits et sont toujours les plus vifs. En effet, de nombreux acteur.rice.s, dans de nombreux territoires, s'alarment de la détérioration des situations de ces quartiers de veille active, alors même que les données pour mesurer ces évolutions sont souvent inexistantes.

Dès l'origine, la justification de la sortie a pu apparaître comme ne résultant pas d'une amélioration de la situation de ces quartiers ou de ces habitant.e.s, mais de jeux de chiffres liés à l'adoption du critère unique (ex : baisse de population = quartier sous le seuil de 1000 habitants), laissant parfois des territoires toujours dans des situations difficiles.

D'ailleurs, s'affranchissant de la loi, ont aussi été considérés comme quartiers de veille, des territoires qui n'étaient pas retenus dans la géographie prioritaire, mais sur lesquels les acteur.rice.s locaux s'accordaient sur la nécessité du maintien d'une attention particulière.

Dans les deux cas, l'idée était de pouvoir intervenir sur des zones plus larges que la géographie, restreinte, et pas toujours considérée comme pertinente au vu des situations de vulnérabilité, de la politique de la ville.

Malheureusement, malgré une inscription dans la loi Lamy et donc un lien apparent avec la dynamique de la politique de la ville, de nombreux territoires, au final, ne disposaient pas des moyens (techniques, humains et financiers) pour poursuivre leur intervention, même *a minima*.

On a pu même noter certaines stratégies de gestion des fonds, tel s'appuyer sur le BOP 147 pour la géographie prioritaire et sur les fonds mutualisés des autres financeurs pour maintenir des actions vitales pour la dynamique territoriale. Ces stratégies, si elles ont permis de pallier au moins provisoirement les effets de la sortie de la géographie prioritaire ont eu comme effet pervers de nuire à la mobilisation partenariale au bénéfice des territoires fragiles dans leur ensemble.

Pour conclure, le critère unique a été élaboré pour répondre aux enjeux spécifiques des territoires urbains denses, avec l'objectif de simplifier la géographie prioritaire. S'il a été globalement salué par la communauté des acteur.rice.s de la politique de la ville, la montée en puissance dans le débat public des fragilités des territoires ruraux et périphériques depuis 2014 dans un contexte d'opposition urbain/rural a eu pour effet un questionnement de plus en plus présent sur la pertinence d'une intervention ciblée sur les quartiers urbains en difficulté. Cette mise en cause étant par ailleurs renforcée par les effets de seuils liés aux quartiers prioritaires (territoires sortants).

Au-delà du critère unique, c'est tout l'enjeu de la concurrence entre territoires (ruraux, périphériques, urbains denses) qui est posé, voire de la définition même de la politique de la ville, longtemps cantonnée aux quartiers urbains de forte densité.

Il n'est bien sûr pas question, dans notre propos, de mettre en concurrence les "pauvres des villes et les pauvres des champs", ni de minimiser les situations de pauvreté existant hors des quartiers urbains, mais de rappeler la nécessité d'une action spécifique auprès de ces territoires urbains. En ce sens, force



est de constater que les études montrent sans ambiguïté l'impact des phénomènes de concentration de pauvreté, notamment en termes de ségrégation, en pointant le cumul des difficultés rencontrées par les habitant.e.s des quartiers urbains populaires.

#### **d. Les conditions de validité des critères retenus**

Au final, au-delà des appréciations, les critères seront considérés comme valables si on s'attache à garder quelques conditions qui permettent de définir des territoires qui fassent sens pour :

- Les habitant.e.s : on a pu observer une corrélation entre l'implication sur la durée des membres des conseils citoyens et le sentiment de légitimité dû à un lien avec le quartier, par exemple.
- Les partenaires et co-financeurs : les rencontres entre partenaires et autres conférences des financeurs ont montré combien il était difficile d'exiger de ceux-ci une entrée territorialisée (données, application de dispositifs, etc.), sur la base d'un territoire *ad hoc* politique de la ville. Cela a d'ailleurs, sans doute, impacté la capacité à mobiliser le droit commun ou au moins la capacité à l'évaluer.
- Les porteurs de projet qui doivent penser des projets pour des quartiers vécus partiels et ont parfois du mal à identifier les publics issus strictement du QPV.

En résumé, la zone prioritaire doit être définie autour d'un "quartier-territoire de vie et de collaboration" et non d'un "QPV-territoire *ad hoc* et administratif" qui, en coupant des espaces naturels de vie (quartiers vécus), a pu limiter l'efficacité de l'intervention publique en entravant certaines dynamiques interacteurs capables de susciter la mise en place de projet.

## **2 / Disposer d'une capacité d'analyse et de connaissance des territoires**

Depuis 2015, plusieurs outils de suivi des quartiers ont été mis en place, aux différents échelons locaux et au niveau national (ex : observatoire national de la politique de la ville), ainsi que des processus de remontée d'informations (ex : revue de projet des cités éducatives), et des méthodes d'analyse (ex : évaluation à mi-parcours). Bien que les données ne soient pas disponibles de façon égale pour l'ensemble des QPV, ni en quantité, ni en précision, il est important de noter l'effort de mobilisation, de centralisation et de diffusion des informations.

La compilation des chiffres a permis d'obtenir des portraits, certes partiels, mais actualisés et de manière suffisamment régulière pour permettre des études comparées. Le niveau infracommunal, quand il est disponible, permet d'obtenir des photographies fiables des territoires concernés et de s'appuyer sur ces éléments pour calibrer les interventions.

La poursuite de la démarche d'intégration des données des différents organismes de droit commun permettra, grâce aux données croisées, des analyses plus complètes. L'intérêt est bien entendu de pouvoir prioriser et/ou ajuster les dispositifs pour répondre aux problématiques identifiées.

Cependant, il nous paraît important, au vu des usages qui sont faits de ces données, à la fois dans une appréciation globale de la politique de la ville et dans les dynamiques de priorisation des objectifs sur ces territoires, d'attirer l'attention sur quelques limites de ces approches.

L'analyse des données d'un territoire ne donne qu'une photographie d'une situation à un moment donné. Il convient de compléter ces photographies par des analyses dynamiques, permettant de mesurer les évolutions de la situation du quartier du point de vue des habitant.e.s et au regard de l'évolution de son environnement (par exemple évolution de la dynamique économique, tendance démographique, impacts des projets de renouvellement urbain...). Par ailleurs, il nous semble important de réaffirmer l'intérêt d'études plus ambitieuses du type suivi de cohorte, sous l'impulsion d'un observatoire national de la politique de la ville dont nous réaffirmons collectivement le caractère essentiel.

A la lumière des constats précédents, il est plus que jamais nécessaire de qualifier les situations de fragilité et les enjeux identifiés localement, pour agir de manière optimisée au bénéfice des habitant.e.s et usagers des quartiers.

L'analyse du territoire nécessite de comprendre l'environnement (démographique, économique, social...) dans lequel il s'inscrit. Un QPV peut relever d'une dynamique urbaine positive (accroissement de la population, situation favorable de l'emploi, etc.) ou dépendre d'un contexte en déclin qui peut être parfois marqué par une déprise démographique.

Dans ce cadre, il s'agit à la fois de promouvoir des analyses quantitatives et qualitatives, visant à mieux connaître les problématiques rencontrées par les habitant.e.s, mais aussi les actions déployées, tout en identifiant le système d'acteur.rice.s locaux.ales (ceux et celles qui interviennent, mais aussi ceux et celles qui sont présent.e.s sur le territoire). Cette perspective suppose de disposer de moyens en ingénierie suffisants pour créer des outils d'observation (adaptés aux territoires) partagés avec l'ensemble des acteur.rice.s.

### 3 / Associer et articuler territoire(s) et projet(s) pour mobiliser les droits communs

En janvier dernier<sup>3</sup>, nous évoquons la nécessité de s'engager dans une démarche d'équité en consolidant les avancées de la mobilisation du droit commun.

Si nous notons des avancées notables dans la mobilisation et la territorialisation du droit commun au service des territoires prioritaires depuis 2014, force est de constater que les acquis restent, au fond, difficiles à objectiver.

Les conventions interministérielles<sup>4</sup> avaient constitué une bonne impulsion mais qui s'est délitée au fil du temps, notamment en termes de suivi fin des mesures. Globalement, les travaux d'évaluation ont mis en évidence un affaiblissement de l'animation de la dimension interministérielle de la politique de la ville :

- au moment de la conception : *task force* identifiée, CAR (Comité de l'Administration Régionale) dédié à la politique de la ville, et conventions interministérielles ;
- au fil du temps : ces outils se sont raréfiés ou ont étendu leur objet perdant au passage l'effort de lisibilité du droit commun en faveur des quartiers.

Dans le même esprit, *le Pacte de Dijon* comme la *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers* avaient vocation à remettre la question de la mobilisation du droit commun au cœur des travaux pour les collectivités comme pour l'Etat. On peut, là aussi, regretter que les indicateurs de mise en œuvre n'aient pas fait l'objet d'un suivi dans la durée.

L'évaluation a plutôt bien joué son rôle de re-mobilisation des partenaires autour des objectifs du contrat, en les poussant à se reposer la question de la territorialisation de leur droit commun et des moyens humains au service de cette territorialisation (technicien.ne référent.e). Mais nous ne pouvons que constater que l'exercice d'objectivation à l'occasion de l'évaluation finale n'a donné lieu qu'à un regard partiel, parfois craintif (Que va-t-on constater vraiment si l'on objective les choses ?) et un peu décevant pour les pilotes du contrat de ville.

Ces constats nous conduisent à confirmer la nécessité d'agir sur l'un des leviers identifiés en janvier dernier : cibler/prioriser les publics en quartier prioritaire dans tous les programmes et mesures de l'Etat et des collectivités pour garantir que ces politiques publiques bénéficient réellement/en priorité à ces habitant.e.s. et s'obliger collectivement au suivi de ces mesures tout au long de la future contractualisation.

Il s'agit pour nous de :

- négocier de nouvelles conventions interministérielles qui fixent des objectifs précis, opposables et mesurables ;
- décliner ces objectifs dans le dialogue avec les partenaires (collectivités territoriales, services publics...), pour une prise en compte effective dans les différents plans, schémas et contrats,

---

<sup>3</sup> Contribution sur la politique de la ville : Conjuguer sa capacité à réagir aux crises et sa portée transformatrice (janv. 2022), [http://www.reseau-crpv.fr/pmb-publication/?pmb\\_p=82116](http://www.reseau-crpv.fr/pmb-publication/?pmb_p=82116)

<sup>4</sup><http://i.ville.gouv.fr/index.php/reference/9826/instruction-relative-a-l-animation-et-a-la-mise-en-oeuvre-par-l-administration-territoriale-de>

dès le stade des études (SRADDET, PLH, conventions territoriales globales de la CAF, service public de l'emploi, analyses des besoins sociaux des CCAS).

En matière de suivi, une capitalisation des indicateurs de suivi de ces plans, schémas, pactes... avec une focale quartier permettrait une objectivation de l'atteinte des objectifs d'équité d'accès pour les habitant.e.s des quartiers tout en limitant l'ingénierie nécessaire à la construction et au suivi d'indicateurs propres au contrat (mobilisation du service de géoréférencement du SIG Ville).

A l'échelle de chaque contrat, cette capitalisation pourrait ainsi être mise en débat à l'occasion du comité de pilotage, de la même façon que le suivi des crédits spécifiques, y compris la dotation politique de la ville, l'abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti, voire les crédits européens dédiés. Les partenaires bénéficieraient ainsi d'une lecture plus complète des moyens affectés aux besoins des quartiers. Cette lecture globale suppose l'implication d'une équipe au service du suivi financier qui ne peut se réduire au technicien.ne dédié.e à la politique de la ville.

Dans la perspective de la future contractualisation, et comme cela a pu être le cas en 2014, il est souhaitable que les services de droit commun des collectivités, au niveau communal comme intercommunal, soient associés le plus en amont possible, à la constitution collective d'un diagnostic partagé puis à la définition de la stratégie générale et des objectifs spécifiques sur la période du contrat. Ces mêmes services pourraient ainsi être associés à la co-construction des actions et anticiper les cofinancements et relais vers leurs dispositifs de droit commun.

Cette mobilisation pourrait également favoriser la démultiplication de mesures comparatives sur des politiques ciblées déjà initiées durant les contrats de ville (ex : mesures comparatives du niveau de service sur les compétences mobilités entre un QPV et un quartier lambda du territoire...). Ces démarches favorisent une acculturation des services de droit commun aux spécificités et réalités des quartiers et de la situation des habitant.e.s.

## 4 / Articuler les différents niveaux de décision pour optimiser les interventions

La séquence d'évaluation des contrats de ville durant l'année 2022 a révélé le poids déterminant de l'articulation entre les différents niveaux de décision dans "la bonne marche" du contrat de ville.

Si le Pacte de Dijon de 2018 rappelle les grands principes de cohérence entre les interventions des différentes collectivités locales et des différents services de l'Etat, il s'avère qu'une certaine confusion est encore palpable pour l'ensemble des acteur.rice.s (élu.e.s, habitant.e.s, technicien.ne.s) entre ce qui ressort de la gouvernance, du pilotage et de l'animation des contrats de ville et notamment le "qui décide quoi".

*Un agent illustre en ce sens la nécessité de distinguer ce qui relève de la place de l'intercommunalité et ce qui relève des communes et de l'Etat. La compétence politique de la ville à l'échelle intercommunale est assez récente sur notre territoire. Il y a de l'incompréhension, c'est normal puisque le fonctionnement n'est pas ancien. Il faut que l'on explique à tout le monde que l'agglomération n'a pas de compétence de clause générale, donc elle ne peut pas agir en dehors des QPV, sinon, elle se mettrait dans l'illégalité du code général des collectivités territoriales".*

Cette confusion (ou fusion) entre les termes amène certains acteur.rice.s du contrat de ville à intervertir ou à mixer les échelles géographiques et à ne pas dissocier les compétences, les rôles et missions.

La gouvernance, le pilotage et l'animation définissent pourtant des périmètres différents et complémentaires dans les processus décisionnels qui concourent au déploiement de cette politique. Les contrats de ville montrant un degré de cohérence élevé dans l'emboîtement des espaces de décision ont généralement su définir ce qui distingue la gouvernance intercommunale, du pilotage et de l'animation :

- La gouvernance (intercommunale) concerne le niveau "supra", politique et stratégique. Les décisions concernent le cap, l'approche globale, et s'inscrivent dans une optique de long terme. La gouvernance oriente le pilotage.
- Le pilotage est un niveau technique "trans" (transdisciplinaire, inter-acteurs, etc.) qui traduit les orientations de la gouvernance. Il planifie, rythme, articule les interventions de l'écosystème

d'acteurs et d'actrices et opère des choix. Il guide l'animation dans une logique de coordination entre les acteur.rice.s et les services, et mesure les résultats et moyens.

- L'animation est le niveau de proximité "au plus près" avec les habitant.e.s, les opérateurs et partenaires de terrain. Elle permet d'accompagner, rassurer, guider et parfois partager des informations. Comme le dit un chef de projet, elle est *"le bout de la chaîne de décision, dans le sens où elle est la conséquence des décisions prises plus haut mais c'est aussi de là que se créent des données et informations indispensables au pilotage et à la gouvernance... à condition qu'elles remontent"*.

Pour que cette dissociation fonctionne mais ne crée pas des instances déconnectées les unes des autres, pour garantir l'articulation entre le politique, le stratégique, le technique et l'opérationnel, il est nécessaire d'avoir un duo de chefs d'orchestre, Etat-collectivité : c'est en partie de la relation entre les chef.fe.s de projets des collectivités et les délégué.e.s du préfet que découlent une lisibilité et une compréhension du fonctionnement des instances. C'est de ce duo qu'une pédagogie institutionnelle peut se faire. Pour cela, les agents de la collectivité et de l'Etat doivent mobiliser un panel de compétences techniques, de savoir-faire et de savoir-être qui permettent la maîtrise des codes politiques, la (re)formalisation stratégique, le déploiement opérationnel... avec d'autres partenaires.

De plus, afin d'éclairer les prises de décisions, il est apparu fondamental qu'un diagnostic territorial partagé puisse être réactualisé et co-produit entre les niveaux d'animation, de pilotage et de gouvernance. Quelques territoires disposent d'un observatoire local produisant des données actualisées mais beaucoup n'ont pas cette ressource et déplorent parfois la disparition des MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) qui permettaient de réunir les partenaires régulièrement et produire une vision commune des dynamiques sociales.

Et les habitant.e.s ? Quelle place et quels rôles ont-ils eu dans les différents niveaux de décision ? Très souvent, ils ont été invités aux comités de pilotage mais n'ont pas toujours pris part aux décisions stratégiques. Au sortir de la crise sanitaire, l'évaluation a pu être l'occasion de re-questionner la présence systématique des habitant.e.s sur les différents échelons (gouvernance, pilotage, animation) et leur place dans les modes de décision. Si la participation des habitant.e.s, via les conseils citoyens, constitue un atout des contrats de ville, force est de constater que les moyens nécessaires en termes d'accompagnement ont parfois été sous-estimés.

En somme, l'implication des co-signataires du contrat de ville semble favorisée lorsque les instances qui décident sont clairement dissociées les unes des autres et si l'ensemble des acteur.rice.s sait où et comment la mécanique du contrat de ville fonctionne. Un appel a souvent été lancé pour que les trois espaces de décision (gouvernance, pilotage, animation) soient systématiquement composés de représentant.e.s de l'Etat, d'agents des collectivités signataires mais aussi d'acteur.rice.s de la proximité.

## **5 / Renforcer les ingénieries pour des coopérations accrues et efficaces**

Les évaluations font état d'une ingénierie en berne, mais aussi d'un *turn-over* important, des postes vacants sur de longues durées et des difficultés de recrutement qui n'épargnent aucun type d'acteur.rice.s.

On observe par ailleurs une inflation administrative du fait de la multiplicité des appels à projet (programmation du contrat de ville, Ville Vie Vacances, Quartiers d'été...) et des programmes et dispositifs (cités de l'emploi, cités éducatives, NPNRU, action cœur de ville...) avec des gouvernances multiples qui ajoutent de la confusion et renforcent l'épuisement et la charge de gestion.

On observe également une lourdeur administrative dans la gestion de la programmation qui ne fait que s'accroître. La collecte des bilans via la plateforme Dauphin est malaisée et des formations à l'utilisation de la plateforme seraient bienvenues. Également, une mutualisation des plateformes des différents financeurs permettrait de mutualiser les informations de cofinancement, bilans...

La complexité opérationnelle de la gestion des appels à projet laisse peu de place à une animation au sein du quartier, permettant la rencontre des associations et des habitant.e.s.

Par ailleurs, l'animation du partenariat est rendue plus difficile quand les partenaires ne sont pas clairement identifiés au sein de leur structure comme référents politique de la ville, avec des moyens d'actions et de mobilisation de crédits renforcés.

Enfin, les services de l'Etat ont de moins en moins les moyens d'un accompagnement ingénierie, tant en DDETS / DDETSPP qu'en préfecture.

#### **a. Une articulation intercommunalités / communes qui reste à consolider**

L'efficacité de l'ingénierie dédiée au contrat de ville dépend de la bonne articulation entre les parties prenantes, de l'effort de mutualisation entre commune et intercommunalité et des moyens dédiés. Il s'agit de tenir les différentes échelles (quartier, communale et intercommunale) et d'articuler les interventions en vue d'assurer les différentes fonctions (pilotage, mobilisation partenariale, animation territoriale locale...).

La question de l'approche intercommunale de la politique de la ville a été posée dans une circulaire à la fin des années 1980 avec comme certitude que l'échelon intercommunal était le plus à même, dans une logique de péréquation et de solidarité, de répondre aux enjeux des territoires les plus fragiles. Ainsi, la loi Lamy n'a pas bouleversé le rôle attendu des intercommunalités mais elle en a précisé les contours, unifié les compétences et consacré leur rôle d'ensemblier : les intercommunalités sont chargées d'élaborer le contrat de ville intercommunal (diagnostic, orientations, programme d'actions), de piloter sa mise en œuvre, d'animer et de coordonner les dispositifs contractuels. La mise en œuvre de cette compétence s'appuie par ailleurs sur d'autres attributions communautaires confortées par la loi Alur ou la loi NOTRe. Cependant, l'implication des EPCI dans la politique de la ville reste fonction de l'intégration communautaire et de l'ancienneté de l'EPCI. Ainsi, elle a pu se poser et s'imposer de manière sensiblement différente d'un site à l'autre (péréquation, orientation et choix politique...).

Si la coopération intercommunale est porteuse de cohérence et de solidarité sur le territoire, de dynamique dans l'impulsion et dans la mise en œuvre des projets de développement local, elle nécessite d'élaborer des projets de territoire afin de créer des synergies nécessaires à l'action, qui obligent à se questionner sur la mobilisation des compétences dans une logique de solidarité. Les évaluations montrent que l'acculturation des acteurs à cette nouvelle organisation n'est pas aboutie dans l'ensemble des territoires. Il conviendra donc de ne pas négliger le temps nécessaire à la clarification des rôles des ingénieries mobilisées (communes/intercommunalités) et à l'appropriation par les acteurs de terrain de ces positionnements. Enfin, elle suppose de se déployer en proximité sur les territoires dans une logique d'animation territoriale (en lien le cas échéant avec des référents communaux).

#### **b. Une dimension interministérielle à soutenir**

Les évaluations font ressortir un positionnement des services de l'Etat qui varie d'un département à l'autre tant pour le rôle des délégués du préfet que pour les DDETS/DDETSPP. On constate, dans tous les cas, un cloisonnement au sein des services de l'Etat qui perdure, et une difficulté pour le représentant de l'Etat au sein de l'équipe projet à partager une vision stratégique du contrat de ville dans son ensemble, soutenue par une dimension interministérielle, à moins d'un pilotage resserré par le ou la préfet.e.

#### **c. L'ingénierie dédiée des partenaires du contrat de ville**

Les partenaires signataires du contrat de ville sont plus ou moins représentés dans les instances techniques de pilotage, selon les départements et régions. Ils sont parfois même complètement absents. Le partenariat est grandement facilité quand les structures donnent un mandat clair à leur représentant, en tant que référent politique de la ville chargé de mobiliser de manière renforcée le droit commun au bénéfice des QPV.

Ce rôle d'interface entre les différents services de la structure et l'instance partenariale gagnerait en lisibilité si l'outillage de mesure du droit commun était consolidé, en particulier lorsque les institutions n'ont pas prédéfini d'enveloppe de crédits dédiés et/ou fléchés vers les QPV.

On relève également que la démarche d'évaluation n'a pas permis de manière unanime la (re)mobilisation de l'ensemble des partenaires signataires.

#### *d. L'observation : un outil de pilotage encore mal approprié*

La question de l'observation est cruciale dans les démarches évaluatives puisqu'elle permet de suivre les évolutions et donc les répercussions des choix et des projets. Les équipes projet s'en saisissent pourtant peu, se limitant à la prise en compte des fiches thématiques mises en ligne par l'ONPV.

Il serait pourtant utile que les équipes s'approprient mieux ces données disponibles pour alimenter leur diagnostic partenarial et observer en continu la réalité des territoires. Outil d'expertise, de décision, de veille, l'observation est indispensable pour rendre visible et efficiente la politique de la ville. L'amélioration des systèmes d'observation est constante. De la statistique à la data science, ces observations permettent de faire progresser la connaissance des quartiers politique de la ville.

Disponibles en masse, en temps réel, les données dont disposent les territoires peuvent indéniablement améliorer la connaissance de ces quartiers. Ce sont des "gisements de valeurs" indispensables pour mieux comprendre, mieux piloter et optimiser la politique de la ville.

Enfin, la connaissance des territoires ne s'affranchira pas d'une connaissance de la réalité vécue, au travers de la collecte de données qualitatives. Cet aspect de l'observation reste trop souvent un impensé des équipes d'ingénierie, qui s'appuient sur les médiateur.rice.s et associations pour un retour empirique de la réalité vécue, sans pour autant en produire une analyse structurée.

Les évaluations font état de préconisations pour renforcer les ingénieries et travailler plus efficacement ensemble. Il est suggéré de renforcer les moyens d'ingénierie mais aussi repositionner les équipes à un niveau plus stratégique, permettant un pilotage global, légitime et transversal. Il s'agit de redonner de l'attractivité et du sens afin de stabiliser les équipes dans la durée.

Positionnés comme les catalyseurs de l'ingénierie par la formation, l'accompagnement et/ou la mobilisation des réseaux, les centres de ressources restent à leur écoute pour les accompagner afin d'explorer des nouveaux modes de faire, construire et mutualiser les outils et adapter les pratiques dans une perspective d'égalité de traitement des territoires.

## ➤ CONCLUSION

Tout d'abord, il est important de revenir sur l'engagement particulièrement important des centres de ressources politique de la ville sur la question de l'évaluation finale des contrats de ville, en lien avec les attentes exprimées à ce sujet dans la perspective des prochaines contractualisations. Ainsi de multiples modalités d'intervention ont été développées et expérimentées afin d'être au plus près des besoins de tous les territoires. Cet investissement - en lien étroit avec les acteur.rice.s, en proximité - permet de porter un regard à la fois sur l'objet même de l'évaluation, autrement dit la manière dont les démarches ont été menées, mais aussi et surtout d'en croiser les enseignements et d'en partager les grandes lignes de force.

Parmi les constats sur lesquels s'arrêter dans ce propos conclusif, celui de la complexité de l'évaluation du contrat de ville. Évaluer implique de faire des choix, de définir des questionnements à aborder et de renoncer à d'autres. Or, il est tentant d'interroger à la fois la dimension fédératrice du contrat de ville (En quoi a-t-il permis une mobilisation accrue de tous ? En quoi a-t-il renforcé les coopérations ?), la plus-value des moyens d'intervention spécifiques très nombreux (l'appel à projet annuel, l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie, le dispositif adultes relais, la dotation politique de la ville - très rarement abordée dans les évaluations -, le renouvellement urbain, les cités éducatives, les cités de l'emploi, le programme de réussite éducative, l'atelier santé ville, les quartiers d'été...) ou encore l'impact du contrat de ville sur les quartiers, les parcours de vie des habitant.e.s, voire simplement sur l'amélioration de l'action publique. Structurer et mener l'évaluation - malgré la répétition de l'exercice, l'évolution des méthodes et l'accès à des données nouvelles - reste une démarche complexe pouvant paraître difficilement surmontable pour des ingénieries parfois exsangues et/ou largement renouvelées alors même que les outils pour évaluer ont pu être conçus à la toute fin de la démarche.

Pour autant, l'évaluation constitue une démarche porteuse de sens par les questions

qu'elle soulève. Elle permet également de penser le(s) quartier(s) en tant qu'espace(s) de projets au sein d'un territoire. Par voie de conséquence, elle permet de sortir des enjeux de programmation qui, quoique nécessaires pour permettre le financement d'actions, sont souvent, comme cela a été largement souligné, consommateurs d'une énergie importante au détriment des enjeux de gouvernance, de pilotage et d'animation inter-acteurs.

L'évaluation finale des contrats de ville est donc l'occasion de rappeler la singularité de la politique de la ville (visant à concevoir une action publique renforcée en direction des habitant.e.s de quartiers spécifiques autour d'une ambition partagée) ainsi que le rôle du contrat de ville comme outil permettant :

- d'objectiver à l'échelle fine du/des quartier(s) des besoins spécifiques ;
- d'assurer la mobilisation de tous les acteur.rice.s autour d'un projet commun ;
- de développer, avec les habitant.e.s, une intervention adaptée et articulée à l'ensemble des politiques publiques ;
- et de rendre compte des résultats produits en termes d'impacts sur la réduction des inégalités et d'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s.

Ainsi, malgré la perfectibilité des démarches et outils qu'elle engage, l'évaluation de la politique de la ville (sans doute l'une des plus régulières) permet de distinguer la volonté de faire progresser les approches croisées et partenariales au service d'une amélioration de l'efficacité et de l'équité des politiques publiques territoriales.

En cela, et en écho aux éléments proposés dans la précédente contribution du Réseau des centres de ressources politique de la ville<sup>5</sup>, les enseignements des évaluations constituent un appel à concevoir des contrats :

- explicitant plus fortement les ambitions pour chacun des quartiers en articulation avec les projets de territoire, tout en les inscrivant dans

---

<sup>5</sup> Contribution sur la politique de la ville : Conjuguer sa capacité à réagir aux crises et sa portée transformatrice (janv. 2022), [http://www.reseau-crpv.fr/pmb-publication/?pmb\\_p=82116](http://www.reseau-crpv.fr/pmb-publication/?pmb_p=82116)

- des logiques de prospective à long terme ;
- exposant des engagements clairs et partagés ;
  - détaillant ce qui relève de la gouvernance (les ambitions, les orientations, l'appréciation des évolutions et des engagements) et ce qui relève de l'ingénierie aussi bien pour assurer le pilotage que l'animation territoriale en proximité ;
  - facilitant l'expérimentation ;
  - assurant la confiance entre acteur.rice.s, à toutes les échelles ;

- et définissant une stratégie permettant la participation réelle des habitant.e.s.

Tels sont les défis à relever afin, enfin, de permettre aux habitant.e.s des quartiers relevant de la politique de la ville de bénéficier, comme tout un chacun, des politiques publiques de droit commun tout en agissant sur les fragilités auxquelles ils et elles sont confronté.e.s.



## ➤ ANNEXE : LES CONDITIONS DE LA DEFINITION DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE EN OUTREMER

### • A la Martinique et à La Réunion, le critère unique est un sujet de fortes crispations

La méthode du carroyage étant disponible sur ces deux territoires ultramarins, l'idée annoncée était de mettre en place un mode de définition des QPV aussi proche que possible du modèle hexagonal.

Cependant, ce modèle, confronté à la réalité de l'urbain et de la pauvreté sur ces îles (trop de territoires concernés sur la base des critères nationaux), a contraint le législateur à faire des adaptations fortes (cf. décret 2014-1575).

Des ajouts de critères : La Réunion et la Martinique sont les seuls territoires à avoir une exigence de densité (2000 habitants/km<sup>2</sup>) dans le QPV.

Des modifications de critères :

- La commune devient le territoire urbain de référence, au lieu de l'unité ou de l'aire urbaine.
- Avec une exigence de 15 000 habitants dans ce territoire urbain de référence et non de 10 000.
- Dans le calcul du seuil de pauvreté, c'est la répartition des pondérations pour les unités urbaines de 5 millions d'habitants ou plus qui est retenue pour la Martinique et La Réunion, qui comptent respectivement 377 000 et 860 000 habitants.

Ces déterminants ont eu un impact important, à la baisse, sur les contours de la géographie prioritaire. Le choix du mode de calcul, déterminé à l'origine pour les agglomérations de plus de 5 millions d'habitants notamment, a entraîné l'exclusion dans le comptage de milliers de personnes, et ainsi soustrait des zones considérées par les professionnels territoriaux comme en difficulté, des possibilités et des dispositifs des contrats de ville.

Dans ce contexte, la géographie prioritaire a été le sujet de fortes crispations, tout au long de la durée des contrats, et un enjeu de négociation de fond et d'interventions entre collectivités, État (local et national), porteurs de projet et habitants (de la marge d'intervention sur les quartiers de veille, aux rencontres avec les différents ministres).

### • Dans les autres territoires ultramarins : des indicateurs synthétiques et spécifiques pour chaque territoire

#### Guyane

L'absence de données statistiques de la qualité de celles qui existent dans l'Hexagone et à La Réunion a conduit à mettre en place une démarche spécifique permettant d'élaborer une méthodologie destinée à construire la future géographie prioritaire en Guyane.

La confrontation des thématiques d'intervention de la politique de la ville avec les données disponibles, tant au plan local que national, a permis de faire émerger des critères qui prennent en compte les spécificités territoriales. Les critères retenus, à partir des données disponibles localement, permettent de garantir des possibilités d'actualisation de la liste des quartiers prioritaires, élément essentiel compte tenu des évolutions démographiques et sociologiques rapides de la Guyane. Il s'agit ainsi de garantir une lecture dans le temps avec la mobilisation d'indicateurs durables permettant d'anticiper les étapes de l'évaluation et éviter ainsi l'écueil d'une recherche continue d'outils méthodologiques sur la durée du contrat. En outre, cette méthode doit permettre la mesure des tailles de population éligibles aux crédits de la politique de la ville.

A travers cette nouvelle méthodologie, l'objectif est de définir tant les territoires de la politique de la ville de demain et les critères associés (indicateurs mobilisables dans le temps) que le sens de cette politique de la ville en Guyane.

Pour s'inscrire dans la géographie prioritaire, une commune doit faire partie d'une aire urbaine au sens de l'Insee. La population de l'aire urbaine doit dépasser les 15 000 habitants. La commune ne doit pas faire partie d'une commune rurale au sens des unités urbaines de l'Insee et sa population doit dépasser les 5 000 habitants. Sept indicateurs ont été retenus en vue de l'élaboration de la géographie prioritaire : l'insalubrité des logements, le surpeuplement des logements, la part des chômeurs dans la population active, la part des inactifs dans la population, la part des jeunes décrocheurs scolaires, la part des familles monoparentales et la part des non diplômés.

Cette nouvelle géographie prioritaire a permis d'englober un grand nombre de quartiers sur les six grandes communes de Guyane et de prendre en compte les fortes évolutions démographiques du territoire. Les derniers travaux d'observation (2020) ont permis de mesurer les populations des QPV sur chaque commune et de produire des données sur les trois piliers de la politique de la ville. Si cette méthode a permis d'objectiver la géographie prioritaire et de mettre à disposition un socle d'indicateurs utiles à une observation continue de ces territoires, il convient d'analyser les nouvelles concentrations de pauvreté qui apparaissent sur les communes. Ces nouveaux quartiers et/ou ces densifications de quartiers existants, devront ainsi être observés au prisme de l'évaluation. Les démarches d'évaluation soulignent en effet que certains QPV particulièrement en décrochage (quartiers spontanés) sont difficilement investis par la puissance publique ; les outils et dispositifs de la politique de la ville y rencontrent des difficultés d'intervention et nécessitent de profondes adaptations. L'éligibilité d'un quartier dans la géographie prioritaire ne conditionne pas l'effectivité des interventions de la politique de la ville.

### *Mayotte, des indicateurs synthétiques inadaptés pour cibler les quartiers les plus en difficulté*

À Mayotte, 36 quartiers prioritaires politique de la ville ont été retenus. Leur détermination a été effectuée sur un indicateur synthétique calculé à partir des paramètres statistiques de l'INSEE : part des personnes sans emploi, part de non-diplômés, part de logements sans accès intérieur à l'eau courante, part de logements non équipés en électricité, part de logements classés en habitation de fortune, part de la population du village dans la population de la commune (*décret n°2014-1575 du 22 décembre 2014*).

Les quartiers prioritaires sont répartis sur tout le territoire mahorais qui compte 17 communes : chaque commune en compte entre un et trois de sorte que 70% de la population vit dans un QPV. Il n'en reste pas moins que pour l'ensemble des acteurs, ces critères ne sont pas adaptés pour cibler les territoires les plus en difficulté du département de Mayotte.

En effet, force a été de constater que ces critères ne sont pas les plus pertinents pour déterminer les quartiers les plus en difficulté, et que les données statistiques s'y référant ne semblent pas être en conformité avec la réalité des territoires. Se pose d'ailleurs la question de leur fiabilité et de leur exactitude d'autant qu'elles sont un outil clef pour la mobilisation des moyens et l'efficacité des politiques publiques, dont bien entendu la politique de la ville. Il conviendrait de prendre en compte d'autres critères pour mieux cibler les territoires les plus en difficulté au regard du contexte territorial spécifique mahorais et sur la base de données statistiques de qualité, actualisées et fiables (les dernières données datent de 2012). La prise en compte des propositions de critères ci-dessous serait plus en adéquation avec la réalité du territoire :

- Le taux de croissance de la population,
- La densité de la population,
- La part des quartiers d'habitat informel,
- Les besoins en matière de résorption de l'habitat Insalubre (RHI) et spontané (RHS),
- Les chiffres de la délinquance / nombre de délits et de crimes,
- Le taux de capacité d'accueil dans les établissements scolaires,
- Le taux d'illettrisme,
- La part de la population de moins de 20 ans,

- Le niveau de qualification,
- La part d'équipements (culturels, sportifs) et infrastructures,
- Le nombre de personnes dans les logements.

➤ **RESEAU NATIONAL DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE : [HTTP://WWW.RESEAU-CRPV.FR/](http://www.reseau-crpv.fr/)**

